



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GenSight Biologics annonce un financement d'un montant d'environ 0,9 million d'euros auprès d'investisseurs existants

Paris, France, le 7 mars 2025, 7h30 CET – GenSight Biologics (Euronext : SIGHT, ISIN : FR0013183985, éligible PEA-PME) (la "**Société**"), une Société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et les troubles du système nerveux central, a annoncé aujourd'hui un financement par le biais d'une augmentation de capital réservée réservée à des investisseurs spécialisés et financé par l'émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions, pour un montant brut total d'environ 0,9 million d'euros (à l'exclusion du produit net futur lié à l'exercice des bons de souscription d'actions) ("**Offre Réservee**"). Le prix de souscription d'une ABSA est de 0,2248 euro (le "**Prix de l'Offre**").

« Ce financement relais, le troisième depuis la soumission en novembre de notre dossier à l'ANSM pour reprendre le programme d'accès compassionnel (AAC) en France, confirme la confiance soutenue de nos investisseurs de longue date dans notre programme innovant de thérapie génique. Malgré le délai supplémentaire à la reprise du programme d'accès compassionnel, nous restons fidèles à notre mission. » a déclaré **Jan Eryk Umiasowski**, Directeur Administratif et Financier de GenSight Biologics. « Le soutien que nous avons reçu, en particulier l'engagement renouvelé de nos principaux actionnaires Bpifrance, Invus et Sofinnova, démontre que le marché reconnaît notre potentiel. Grâce au crédit d'impôt recherche attendu et à notre horizon de trésorerie prévisionnelle à la suite de la reprise du programme d'AAC, nous sommes en mesure de faire avancer nos recherches thérapeutiques essentielles et de progresser dans l'accès des patients à LUMEVOQ. »

Mise à jour des activités

Le 27 février 2025, la Société a publié ses résultats annuels estimés pour 2024 ainsi qu'une mise à jour de ses activités¹. Ces résultats annuels estimés pour 2024 montrent notamment que (i) les produits opérationnels ont diminué de 11,4 % pour atteindre 2,6 millions d'euros pour l'exercice 2024, (ii) la perte nette s'est élevée à 14,0 millions d'euros pour l'exercice 2024 contre une perte de 26,2 millions d'euros pour l'exercice 2023 et (iii) la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Depuis sa dernière communication financière du 27 février 2025, la Société a soumis le 5 mars 2025, ses réponses aux questions complémentaires reçues de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) le 17 février 2025 concernant le dossier d'accès compassionnel pour LUMEVOQ®. La société prévoit la reprise du programme d'Accès Compassionnel (AAC) en France pour LUMEVOQ® en avril 2025.

¹ GenSight Biologics publie ses résultats financiers consolidés estimés pour l'année 2024 – GenSight Biologics



Raisons de l'Offre Réservée

La Société entend utiliser le produit net de l'Offre Réservée uniquement pour financer ses besoins généraux liés au retard qu'elle a rencontré pour la reprise du programme d'Autorisations d'Accès Compassionnel, désormais attendue en avril 2025.

Déclaration sur le Fonds de Roulement

À la date du présent communiqué de presse et sans prendre en compte le produit net de l'Offre Réservée, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois, mais seulement jusqu'à début avril 2025 avec l'encaissement attendu en mars d'environ 1,1 million d'euros au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Au 28 février 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 0,7 million d'euros.

Avant la réalisation de l'Offre Réservée et sans prendre en compte les indemnités potentielles générées par la reprise du programme AAC, la Société estime (i) que son besoin de trésorerie nette pour les douze prochains mois est d'environ 36 millions d'euros et (ii) qu'elle aura besoin de lever approximativement 0,5 millions d'euros pour compléter son besoin en fonds de roulement et financer ses dépenses opérationnelles jusqu'aux premiers paiements liés à la reprise potentielle du programme d'Autorisations d'Accès Compassionnel en France (AAC) attendue au mois d'avril 2025.

Compte tenu du produit net attendu de l'Offre Réservée d'environ 0,9 million d'euros et de l'encaissement d'environ 1,1 million d'euros de Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations sur les 12 prochains mois mais seulement jusqu'à début mai 2025, lorsque les premiers paiements liés à la reprise potentielle du programme AAC sont attendus. Avec les indemnités potentielles générées par la reprise du programme AAC et le produit net de l'Offre Réservée, la Société prévoit de disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois. En novembre 2026, la Société devra verser les remises annuelles dues au titre du programme AAC 2025, qui représenteront environ 40 % des indemnités des AAC générées au cours de l'année. Par conséquent, la Société devra rechercher d'autres sources de financement, par dettes ou capital ou explorer des opportunités de partenariat ou de fusion-acquisition, afin de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses opérationnelles avant le second semestre 2026.

Bien que la Société soit convaincue de sa capacité à atteindre ses objectifs de production, à lever des fonds supplémentaires ou à concrétiser des opportunités de partenariats ou de M&A, aucune garantie ne peut être donnée à ce jour quant à la réalisation de ces objectifs ou l'obtention de financements à des conditions attractives.

Modalités et conditions de l'Offre Réservée

L'Offre Réservée, pour un montant total de 860.839 euros (prime d'émission incluse), a été réalisée par l'émission de 3.829.355 ABSA (tel que ce terme est défini ci-dessous) par le biais d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée au profit de



catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées² conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 mai 2024 ("Assemblée Générale"), par émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,025 euro (les "**Actions Nouvelles**") auxquelles sont attachées un bon de souscription d'actions pour une action nouvelle (les "**BSA**", et avec les Actions Nouvelles, les "**ABSA**") et les actions nouvelles à provenir des BSA (les "**Actions Issues des BSA**").

Parmi les Investisseurs Eligibles, l'Offre Réservée a été ouverte exclusivement (i) dans l'Union européenne (y compris la France) à des "investisseurs qualifiés" au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**") et (ii) en dehors de l'Union européenne à certains investisseurs institutionnels et des investisseurs qualifiés sur la base d'un placement privé.

Les ABSA seront émises et le prix par ABSA a été déterminé par décision du Directeur Général de la Société en date du 6 mars 2025, conformément et dans les limites de la subdélégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration de la Société en date du 26 février 2025 et conformément aux 23^{ème} et 29^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale, étant précisé que conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce et en application des dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration relatives aux conflits d'intérêts, Sofinnova Partners n'a pris part ni aux délibérations ni au vote relatifs à cette décision.

Le Prix de l'Offre est de 0,2248 euro, égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société sur Euronext Paris lors des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation (soit les 28 février, 3, 4, 5 et 6 mars 2025) (le "**Prix de Référence**"), majoré d'une prime de 0,6 %. En prenant en compte la valeur théorique estimée de 100 % d'un BSA (soit 0,0417 euro, cette valeur a été obtenue en utilisant la méthode Black & Scholes avec une volatilité de 31 %), cela représenterait une décote de 18,04 % par rapport au Prix de Référence, en conformité avec la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale.

À l'issue du règlement-livraison de l'Offre Réservée, les BSA pourront être exercés à compter du 31 décembre 2025 et jusqu'au 6 novembre 2029. En aucun cas, les BSA ne pourront être exercés avant le 31 décembre 2025.

L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action Issue des BSA (la "**Parité d'Exercice**"), étant précisé que cette Parité d'Exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser sur son capital ou sur ses réserves, à compter de la date d'émission des BSA, afin de maintenir les droits des porteurs des BSA.

Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,2248 euro, soit une prime de 0,6 % par rapport au Prix de Référence, payable au moment de l'exercice des BSA.

² (i) des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ophtalmologique, des maladies neurodégénératives ou des technologies médicales ; et/ou (ii) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines (ces investisseurs étant des "**Investisseurs Eligibles**").



Admission à la négociation des Actions Nouvelles

Le règlement-livraison de l'Offre Réservee et l'admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévus le 12 mars 2025. Les Actions Nouvelles seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0013183985. Les BSA feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France.

Les BSA seront détachés des Actions Nouvelles et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur Euronext Paris.

Les Actions Issues des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations jusqu'au troisième jour ouvré suivant la Période d'Exercice, soit le 9 novembre 2029 au plus tard.

Impact de l'Offre Réservee sur le capital social

À la suite du règlement-livraison de l'Offre Réservee, prévu le 12 mars 2025, le capital social total de la Société sera égal à 3.215.095 euros divisé en 128.603.800 actions.

À titre d'illustration, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Issues des BSA sur la détention d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'Offre Réservee et n'y souscrivant pas, est la suivante :

| | Quote-part du capital (en %) | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| | Base non diluée | Base diluée ⁽¹⁾ |
| Avant émission des 3.829.355 Actions Nouvelles | 1,00% | 0,64% |
| Après émission des 3.829.355 Actions Nouvelles | 0,97% | 0,62% |
| Après émission des 3.829.355 Actions Nouvelles et 3.829.355 Actions Issues des BSA provenant de l'exercice des BSA | 0,94% | 0,62% |

⁽¹⁾ Les calculs sont basés sur l'hypothèse de l'exercice de tous les bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions en circulation à la date du présent document, donnant accès à un maximum de 73.202.953 actions.

Impact de l'Offre Réservee sur les capitaux propres

À titre d'illustration, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Issues des BSA sur les capitaux propres par action de la Société (calcul réalisé sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024) est la suivante :



| | Quote-part des capitaux propres par action (en euros) | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------|
| | Base non diluée | Base diluée ⁽¹⁾ |
| Avant émission des 3.829.355 Actions Nouvelles | -0,22 | 0,02 |
| Après émission des 3.829.355 Actions Nouvelles | -0,20 | 0,02 |
| Après émission des 3.829.355 Actions Nouvelles et 3.829.355 Actions Issues des BSA provenant de l'exercice des BSA | -0,19 | 0,02 |

⁽¹⁾ Les calculs sont basés sur l'hypothèse de l'exercice de tous les bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions en circulation à la date du présent document, donnant accès à un maximum de 73.202.953 actions.

Évolution de la Structure de l'Actionariat à la suite de l'Offre Réservée

À la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat avant et après l'Offre Réservée est la suivante :

La répartition de l'actionariat de la Société avant l'Offre Réservée :

| Actionnaires | Actionariat (non-dilué) | | Actionariat (dilué) | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote |
| Actionnaires 5 % | | | | |
| Sofinnova | 29.023.594 | 23,26% | 39.562.461 | 20,38% |
| Invus | 10.749.774 | 8,62% | 21.730.085 | 11,19% |
| UPMC | 10.158.364 | 8,14% | 12.487.477 | 6,43% |
| ARMISTICE | 2.647.122 | 2,12% | 8.976.235 | 4,62% |
| Heights | 10.484.910 | 8,40% | 47.177.226 | 24,30% |
| Bpifrance | 1.209.191 | 0,97% | 1.209.191 | 0,62% |
| Goldman Sachs Group, Inc. | 6.360.453 | 5,10% | 6.360.453 | 3,28% |
| Dirigeants et administrateurs | 167.002 | 0,13% | 2.392.002 | 1,23% |
| Employés | 80.000 | 0,06% | 548.000 | 0,28% |



| Actionnaires | Actionnariat (non-dilué) | | Actionnariat (dilué) | |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote |
| Autres actionnaires (total) | 53.894.035 | 43,20% | 53.704.913 | 27,66% |
| Total | 124.774.445 | 100,00% | 194.148.043 | 100,00% |

La répartition de l'actionnariat de la Société après le règlement-livraison de l'Offre Réservee :

| Actionnaires | Actionnariat (non-dilué) | | Actionnariat (dilué) | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote |
| Actionnaires 5 % | | | | |
| Sofinnova | 29.913.274 | 23,26% | 41.341.821 | 20,49% |
| Invus | 12.799.774 | 9,95% | 25.830.085 | 12,80% |
| UPMC | 10.158.364 | 7,90% | 12.487.477 | 6,19% |
| ARMISTICE | 2.647.122 | 2,06% | 8.976.235 | 4,45% |
| Heights | 10.484.910 | 8,15% | 47.177.226 | 23,38% |
| Bpifrance | 2.098.866 | 1,63% | 2.988.541 | 1,48% |
| Goldman Sachs Group, Inc. | 6.360.453 | 4,95% | 6.360.453 | 3,15% |
| Dirigeants et administrateurs | 167.002 | 0,13% | 2.392.002 | 1,18% |
| Employés | 80.000 | 0,06% | 548.000 | 0,27% |
| Autres actionnaires (total) | 53.894.035 | 41,91% | 53.704.913 | 26,61% |
| Total | 128.603.800 | 100,00% | 201.806.753 | 100,00% |

La répartition de l'actionnariat de la Société à la suite du règlement-livraison de l'Offre Réservee et l'exercice de tous les BSA :



| Actionnaires | Actionnariat (non-dilué) | | Actionnariat (dilué) | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote | Nombre d'actions ordinaires et de droit de vote | % du capital et des droits de vote |
| Actionnaires 5 % | | | | |
| Sofinnova | 30.802.954 | 23,26% | 41.341.821 | 20,49% |
| Invus | 14.849.774 | 11,21% | 25.830.085 | 12,80% |
| UPMC | 10.158.364 | 7,67% | 12.487.477 | 6,19% |
| ARMISTICE | 2.647.122 | 2,00% | 8.976.235 | 4,45% |
| Heights | 10.484.910 | 7,92% | 47.177.226 | 23,38% |
| Bpifrance | 2.988.541 | 2,26% | 2.988.541 | 1,48% |
| Goldman Sachs Group, Inc. | 6.360.453 | 4,80% | 6.360.453 | 3,15% |
| Dirigeants et administrateurs | 167.002 | 0,12% | 2.392.002 | 1,18% |
| Employés | 80.000 | 0,06% | 548.000 | 0,27% |
| Autres actionnaires (total) | 53.894.035 | 40,70% | 53.704.913 | 26,61% |
| Total | 132.433.155 | 100,00% | 201.806.753 | 100,00% |

Sofinnova Partners, représentée au Conseil d'administration de la Société et détenant 23,26% du capital social de la Société avant l'Offre Réservée, souscrit à 889.680 ABSA de la Société et détiendra, après la réalisation de l'Offre Réservée (à l'exclusion de l'exercice des BSA), 23,26 % du capital social de la Société. Après l'exercice de tous ses BSA, Sofinnova Partners détiendra 23,26 % du capital de la Société.

Invus, détenant 8,62% du capital social de la Société avant l'Offre Réservée, souscrit 2.050.000 ABSA de la Société et détiendra, après la réalisation de l'Offre Réservée (à l'exclusion de l'exercice des BSA), 9,95% du capital social de la Société. Après l'exercice de tous ses BSA, Invus détiendra 11,21 % du capital social de la Société.

Le Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, géré par Bpifrance, détenant 0,97% du capital de la Société avant l'Offre Réservée, souscrit 889.675 ABSA de la Société et détiendra, après la réalisation de l'Offre Réservée (à l'exclusion de l'exercice des BSA), 1,63% du capital de la Société. Après l'exercice de tous ses BSA, Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares détiendra 2,26% du capital de la Société.



Absence de prospectus

L'Offre Réservee ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), conformément aux articles 1(4)(a) et 1(5)(a) et (b) du Règlement Prospectus.

Informations mises à la disposition du public et facteurs de risque

Des informations détaillées concernant la Société, notamment ses activités, ses données financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque correspondants figurent dans le document d'enregistrement universel 2023 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2024 sous le numéro D. 24-299 (le "**Document d'Enregistrement Universel 2023**"), tel que complété par un amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023, déposé auprès de l'AMF le 7 mai 2024 ("**Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023**"). Ces documents, ainsi que les autres informations réglementées (dont le rapport financier semestriel de la société au 30 juin 2024) et l'ensemble des communiqués de presse de la Société (dont le communiqué de presse sur les résultats financiers consolidés estimés pour l'année 2024) sont disponibles gratuitement sur le site internet de la Société (www.gensight-biologics.com). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à ses activités figurant au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2023 et au chapitre 2 de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023.

Contacts

GenSight Biologics

Directeur Administratif et Financier
Jan Eryk Umiastowski
jeumiastowski@gensight-biologics.com

LifeSci Advisors

Relations avec les Investisseurs
Guillaume van Renterghem
gvanrenterghem@lifesciadvisors.com
+41 (0)76 735 01 31

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. est une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies géniques innovantes pour les maladies neurodégénératives de la rétine et les troubles du système nerveux central. Le pipeline de GenSight Biologics s'appuie sur deux plateformes technologiques de base, la séquence de ciblage mitochondrial (MTS) et l'optogénétique, pour aider à préserver ou à restaurer la vision chez les patients souffrant de maladies rétinienne cécitantes. Le principal produit candidat de GenSight Biologics, LUMEVOQ® (GS010 ; lenadogene nolparvovec), est un composé expérimental et n'a été enregistré dans aucun pays à ce stade, développé pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui touche principalement les adolescents et les jeunes adultes et qui entraîne une cécité irréversible. Grâce à son approche basée sur la thérapie génique, les produits candidats de GenSight Biologics sont conçus pour être administrés en un seul traitement à chaque œil par injection intravitréenne afin d'offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable.

CE COMMUNIQUE DE PRESSE N'EST PAS DIFFUSE ET DES COPIES NE PEUVENT PAS ETRE DISTRIBUEES OU ENVOYEEES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE.



Avertissement

La distribution du présent communiqué peut être restreinte par les législations locales. Les destinataires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer de ces éventuelles restrictions et, le cas échéant, de les respecter. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France.

Ce communiqué est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Toute décision d'achat de valeurs mobilières doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.

En France, l'Offre Réservée décrite ci-dessus sera réalisée exclusivement dans le cadre de l'offre réservée au profit de catégories de bénéficiaires telle que visée à la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (les "**Etats membres**"), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières peuvent être et seront offertes dans l'un quelconque des Etats membres (y compris la France) à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce document (et les informations qu'il contient) ne constitue pas une offre de vente ou d'achat, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres de la Société dans un quelconque pays

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre par la Société de ses valeurs mobilières ne peut être diffusée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise dans une juridiction où de telles mesures seraient nécessaires. L'offre ou la souscription de valeurs mobilières peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines certaines juridictions.

Cette annonce ne constitue pas, et ne constituera en aucun cas, un appel public à l'épargne ni une invitation au public en vue d'une quelconque offre. La distribution de ce document peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Ce document ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Afrique du Sud, au Japon ou en Australie. Le présent communiqué (et les informations qu'il contient) ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de titres, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis, au Canada, en Afrique du Sud, au Japon ou en Australie, ou dans toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières de tout État ou de toute autre juridiction des États-Unis. Aucune offre publique des titres ne sera faite aux États-Unis.